

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 102

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

-----

**ARTICLE 9 BIS**

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« Elle veille à ce que ses programmes assurent la représentation des personnes en situation de handicap sans discrimination, assignation ou exclusion qui portent atteinte à leur juste inclusion dans la société française. Ses programmes de divertissement veillent à respecter l'image et la dignité humaine des personnes en situation de handicap. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, inspiré des travaux de l'association des personnes de petite taille, entend renforcer la responsabilité du service public de l'audiovisuel en matière de respect de la dignité humaine des personnes en situation de handicap, dans la manière dont elles sont représentées à l'écran. Les personnes de petite taille sont trop souvent assignées à des rôles discriminants et tournées en ridicule pour susciter les moqueries des téléspectateurs. Cette situation a des conséquences néfastes et durables sur le regard que notre société pose sur ces personnes. Le groupe écologiste - Nupes propose de renforcer les missions du service public de l'audiovisuel pour une société inclusive et respectueuse des différentes situations de handicap.